

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -04 -02

Séance du 9 avril 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 5

Absents excusés : 1

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, PATOULLARD, ROCHE, VALENTIN.

PROJET DE SECURISATION  
ET D'EQUIPEMENTS

PROGRAMME « S »

DEMANDES D'AIDE  
AU TITRE DU FONDS  
INTERMINISTERIEL  
DE PREVENTION  
DE LA DELIQUANCE ET DE  
LA RADICALISATION  
(F.I.P.D.)

**Etaient représentés** :

**Adjoint** : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA)

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Lydie TOCHE-SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire). Messieurs Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Alain PATOULLARD), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

**Etait absent excusé** :

**Conseiller Municipal** : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et désormais d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif.

Le schéma de gestion 2019 est reconduit à l'identique, tous les programmes du FIPD sont arbitrés au plan régional.

Considérant la circulaire NOR/INTA1906451C du 28 février 2019 relative aux orientations pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2019, un programme « S » est consacré aux subventions à des projets de sécurisation et d'équipement des polices municipales.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention pour les projets de sécurisation et d'équipements des polices municipales suivants:

**1- La sécurisation des sites qui consiste à :**

La Commune souhaite étendre son système de vidéoprotection par l'installation de différents types de caméras afin de sécuriser des lieux stratégiques.

Le montant estimatif de ces aménagements s'élève à **104 400 € H.T** étant précisé que le taux de financement de ce dispositif pourra s'échelonner de 20 à 50 %.

**2- La sécurisation des Etablissements Scolaires qui consiste à :**

L'installation d'équipements d'alarme intrusion dans les écoles de la Commune permettant principalement aux personnels des écoles de déclencher une alerte de confinement des enfants mais également la surveillance des locaux dans les périodes d'inoccupation.

Le montant estimatif de ces aménagements s'élève à **31 083 € H.T** étant précisé que le taux de financement de ce dispositif pourra s'échelonner de 20 à 80 %.

**3- L'équipement pour la Police Municipale qui consiste à :**

L'acquisition de trois gilets pare-balles et de deux terminaux portatifs de radiocommunication.

Pour l'acquisition de trois gilets pare-balles au taux de 50 % (avec un plafond unitaire de 250 €) et de ces terminaux portatifs au taux de 30% par poste (avec un plafond unitaire de 420 €), le montant global de ces équipements s'élève donc à **2 130,69 € H.T**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour ces projets de sécurisation et d'équipements.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Sollicite la subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour ces projets de sécurisation et d'équipements.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY